

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Mars 2026

*Ouverture de la séance à 18 h 15 – 9 conseillers présents (Romain MARCEAU et Emil JAHAN excusés). Mme Delphine RAYNE a été désignée comme secrétaire.*

➤ Ordre du jour :

▶ Election du Maire :

Suite à l'élection des membres du Conseil municipal lors du scrutin du 15 mars 2026, ces derniers se sont réunis pour élire le Maire. **Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** a été élue maire à l'unanimité (11 voix).

▶ Détermination du nombre d'adjoints :

Avant de procéder à l'élections des adjoints au maire, il convient d'en déterminer le nombre. Mme le Maire rappelle que la Commune de Faucon doit avoir un adjoint au minimum et peut en avoir trois au maximum. Elle propose de conserver **deux postes d'adjoints**, comme précédemment. Le Conseil Municipal, après délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

▶ Election des Adjoints :

Suite à l'élection des membres du Conseil municipal lors du scrutin du 15 mars 2026, ces derniers se sont réunis pour élire les adjoints au Maire. La liste présentée proposant :

Première adjointe :	<b>Mme BOREL Marion</b>
Deuxième adjoint :	<b>M. TEISSIER Vincent</b>

a été élue à l'unanimité (11 voix).

▶ Charte de l'élu local :

Mme Le Maire a donné lecture à l'assemblée de la Charte de l'élu local, conformément à la réglementation qui prévoit que cela soit fait lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints.

Mme le Maire a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 09.02.2026 et aucune rectification n'a été demandée.

*La séance est levée à 18H50*